Image not found or type unknown

# Succession premier enfant protéger la femme.

Par **Ronaldo SMS**, le **06/08/2018** à **08:14**

Bonjour.
Je vous explique la situation. Avec mon conjoint pacsé nous souhaitons acheter une maison mais plusieurs scénarios se présentes.
Il y a forte chance qu' il obtienne le prêt lui seul car je suis au chômage et celui ci est non pris en compte. Savez vous si il est possible de mettre la maison au deux noms pour l achat?si la réponse est non , et après l 'achat?, sachant que nous avons un compte commun,que je peux lui donner la moitié du prêt tous les mois, et le Pel de 10000 euros de base était sur mon compte perso que nous avons transformé en compte joint.

De plus, mon conjoint n a jamais été Marié mais à eu un enfant avant, ensemble nous avons deux enfants. Nous nous marions en septembre 2019 mais peut être que la maison sera acheter avant le mariage.

Nous aimerions me protéger au mieux si il arrive quelque chose à mon futur mari. Car les relations avec son fils sont un jour blanc un jour noir. J ai peur de me retrouver avec mes enfants à la porte si il réclame la part de la maison et que je n ai pas d argent pour le lui donner.. ( d'ailleurs comment se répartissent les parts ?)
Mon conjoint souhaite vivement me protéger sur la maison que elle me revienne mais nous savons qu il faudra si son premier enfant le souhaite lui donner sa part et la maison en fait parti. Comment cela se passe ? Je ne souhaiterai pas partir de notre maison mais ai peur de ne pas trouver d argent pour lui donner , je ne sais pas trop comment cela marche réellement en fin de compte. Merci d avance . J aimerai connaître les précautions à prendre si la maison est acheter avant , ou si elle est acheter après le mariage, et si elle est au nom de monsieur uniquement ou à nos 2 noms a l achat ou après. C est un peu compliqué et pour moi ça l est vraiment beaucoup. J aimerai connaître toute les situations et ce que nous devons faire dans chaque scénarios. Merci beaucoup

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés